



## Les atouts de votre formation CAGEC

# Les contrats du spectacle vivant

Cession, coréalisation, coproduction et résidence

2 jours – 14 heures (adaptable sur 1 journée)

- ▶ Avec la rédactrice en chef de *La lettre de l'entreprise culturelle*
- ▶ Des réponses pratiques et des modèles de contrats
- ▶ Une attestation de formation détaillée pour valoriser votre parcours professionnel
- ▶ Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF, membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP).

**Des références prestigieuses :** ces structures ont fait appel au CAGEC entre 2011 et 2014 pour des thèmes juridiques (intermittence, contrats, paye, droits d'auteur...)



## L'ESSENTIEL DU PROGRAMME

- L'environnement juridique et fiscal des contrats du spectacle
- Les différents contrats de diffusion : cession et coréalisation, caractéristique et régime fiscal
- Les contrats de coproduction : régime juridique et fiscal
- Le cas des résidences : pratiques et précautions
- Les exemples et modèles de contrat, les clauses impératives et aménageables

## VOTRE INTERVENANT EXPERT



### Jean-Louis Patheiron

Directeur de Premier'Acte Conseil (Agence conseil au développement culturel). Il est diplômé d'Etudes Supérieures Commerciales,

Administratives et Financières. Il rassemble une expérience professionnelle d'accompagnement de projets, avec une spécialisation sur les questions liées à la gestion du personnel et la propriété intellectuelle. Consultant auprès de plusieurs fédérations sur le plan national, il est aussi l'auteur du *Guide de l'employeur culturel* et co-auteur du Dossier Expert : *Festivals de spectacles vivants : enjeux, territoires, organisation*.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP



## VALIDATION

La formation est validée par une « attestation de formation détaillée ».

Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant/e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.

Enfin, un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant/es 6 mois après la

formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après

## VOTRE CONTACT

**Sylvie Ricordaire**

Tél : 02 40 35 87 30

[formation@cagec.fr](mailto:formation@cagec.fr)

[www.cagec.fr](http://www.cagec.fr)



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP